



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1381 du 29 juin 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. AGENDA	2
2. INFOS BREVES	2
3. REORGANISATION DES VOIES NAVIGABLES :	
- Déclaration CGT – FO - CFDT du 15 juin 2011	3
- Communiqué de la C.E. Fédérale du 16 juin 2011	4-5
- Déclaration CGT suite à la signature du protocole d'accord	6
-	
4. DECLARATION CGT AU CCHS DU 23 JUIN 2011	7-10
5. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRAVAIL ISOLE EN V.H. :	
- Compte rendu CGT	11
- Tableau : proposition CGT	12-13
- Tableau : administration	14-17
6. COURRIER A LA D.R.H. : Elaboration des règlements intérieurs des DIRM	18
7. AVENIR DU CETE ILE DE FRANCE : COMPTE RENDU REUNION DU 24 JUIN 2011	19-21
8. FUSION DES CORPS : LE 15 JUIN, LES CONTROLEURS ONT DIT NON !	22
9. 4 PAGES CGT : FUSION DES CORPS D'INGENIEURS	23-26
10. A.G. DE LA M.G.E.T. : INTERVENTION FEDERALE	27-29
11. COMMUNIQUE UGFF SUR LA REORIENTATION PROFESSIONNELLE	30
12. COMMUNIQUE UNITAIRE SUR LE DECRET DE CREATION D'UN 8EME ECHELON POUR LA CATEGORIE C	31



AGENDA

Mardi 28 juin 2011 :
CTPM

Mardi 28 juin 2011 :
CTP Central des DDI

Mardi 28 juin 2011 :
bureau de l'UGFF

Mercredi 29 juin 2011 :
réunion du Collectif fédéral mer

Mercredi 29 juin 2011 :
Dépouillement des scrutins du
CA et CS de l'IFSSTAR

Jeudi 30 juin 2011 :
Réunion du CNDD

Jeudi 30 juin 2011 :
Groupe de travail sur la fusion des B Techniques

Jeudi 30 juin 2011 :
Réunion du CTPC de l'administration centrale

Jeudi 30 juin 2011 :
OS/Cabinet du MEDDTL sur le RST

Mercredi 6 juillet 2011 :
CCHS du MEDDTL

Mercredi 6 juillet 2011 :
Bureau de l'UIT-CGT

Jeudi 7 juillet 2011 :
groupe d'échanges du MEDDTL

Jeudi 7 juillet 2011 :
Secrétariat Fédéral

Mardi 12 juillet 2011 :
CTPM du MEDDTL

Mardi 12 juillet 2011 :
bureau de l'UGFF

Mardi 12 juillet 2011 :
OS/MEDDTL sur fusion des B administratifs

Mardi 19 juillet 2011 :
OS/MEDDTL sur fusion des B administratifs

Mercredi 24 août 2011 :
Secrétariat Fédéral

Mercredi 31 août 2011 :
Secrétariat Fédéral

Mardi 6 et Mercredi 7 septembre 2011 :
Commission Exécutive Fédérale




INFOS BREVES

	COMITE CONFEDERAL NATIONAL DES 15 ET 16 JUIN 2011 Vers une grande mobilisation pour une autre répartition des richesses créées
---	---

La CGT, avec l'ensemble de ses unions départementales et ses fédérations, a fait l'analyse lors de sa réunion des 15 et 16 juin de la situation sociale. Les préoccupations liées au pouvoir d'achat et à l'emploi restent prioritaires chez les salariés et les retraités et se traduit par un développement des luttes dans les entreprises, parfois de manière inédite dans certains secteurs comme le Commerce.

En Europe, le contexte est marqué par la résistance des peuples concernés par les mesures d'austérité (Grèce, Espagne, Portugal, etc...) et par la préparation de nouvelles politiques visant à réduire les garanties sociales des populations. L'affrontement entre les logiques financières et les justes revendications sociales sont plus que jamais d'actualité. Il est d'ailleurs fort probable en France que le budget de l'Etat et celui de la sécurité sociale vont être l'occasion de nouveaux sacrifices imposés aux salariés et aux retraités.

Dans ce cadre, la CGT réaffirme son opposition au pacte Euro Plus préparé par les chefs d'Etat et de gouvernement et aux recommandations de la Commission Européenne pour peser sur les politiques économiques des Etats.

	GRECE Message de solidarité aux syndicats
---	--


A l'attention :
M. Yannis PANAGOPOULOS, Président de GSEE
M. Spyros PAPASPYROS, Président de ADEDY

La CGT de France tient à réaffirmer toute sa solidarité envers les salariés et le peuple grecs, qui organisent aujourd'hui une nouvelle journée d'action nationale.

Le nouveau mémorandum qu'entend imposer la tröïka – représentant encore 28,4 milliards d'économistes d'ici 2015 – va conduire à de nouvelles pertes d'emplois, à de nouvelles restructurations dans le secteur de l'Etat, à une plus grande déchirure encore dans la société grecque. C'est intolérable. C'est cette politique qui, dans toute l'Europe a mis 23 millions de personnes en situation de chômage et de précarité.

	EUROMANIFESTATION A Luxembourg Mobilisation contre l'austérité
---	---

20.000 personnes venues de plusieurs pays européens à l'appel de la Confédération européenne des syndicats ont défilé à Luxembourg mardi 21 juin contre les plans d'austérité mis en œuvre par les dirigeants des Etats de l'Union.

	HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE Contre la perte d'autonomie il faut un service public et un financement solidaire
---	---

La CGT opte pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie, quelque soit l'âge ; dans le cadre d'un service public qui en permette la prise en charge solidaire au sens de la Sécurité Sociale.

Le Haut Conseil de la Famille (HCF) a examiné la dépendance des seules personnes âgées et l'articulation entre solidarité familiale et collective.

suite sur : www.cgt.fr



Paris, le 15 juin 2011

Proposition d'accord global pour les voies navigables à débattre, à accepter ... ou à rejeter et combattre !

Dans la suite de la réunion du 7 juin, hier, mardi 14 juin, l'ensemble des organisations syndicales avaient rendez vous au cabinet de la Ministre. L'objet de la réunion portait sur les propositions du cabinet ministériel en terme de projet global d'accord mais aussi sur le projet de loi, amendé après la réunion du 7 juin.

Au terme de 6 heures de discussions les documents ont évolué en partie sur la base des interventions et propositions des uns et des autres. Le projet d'accord global est reproduit ci dessous dans sa version finale. Le projet de loi amendé devrait nous être transmis aujourd'hui.

Il appartient désormais à chacune des organisations syndicales de se déterminer sur ce projet d'accord, de le valider ou de le rejeter. Nos positions sont attendues pour le 24 juin 2011.

D'ici là nous appelons les équipes syndicales à réunir les militants et les personnels pour débattre des évolutions du dossier, de ce projet d'accord global et du projet de texte de loi amendé qui devrait l'accompagner.

La question est bien maintenant, pour les personnels, d'apprécier, en assemblées générales et au vu des textes annoncés, si les engagements avancés leur paraissent suffisants ou s'ils nécessitent de reprendre la grève pour obtenir pleinement satisfaction.

Afin de permettre une reprise immédiate de la mobilisation l'intersyndicale a décidé de déposer un préavis de grève à partir du lundi 20 juin car si nous devons exiger le retrait du projet, les personnels devraient s'engager dans une action massive et durable de blocage de la navigation.

Signé

Jean HEDOU

Signé

Nicolas BAILLE

Signé

Hubert LEBRETON



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Projet d'accord sur les voies navigables : La CGT vous propose d'envisager la signature vigilante !

La Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT, après délibération ce jour de sa Commission exécutive fédérale et des responsables des Unions Fédérales des Services Navigation, envisage, après consultation des agents, de signer le 24 juin prochain l'accord sur les Voies Navigables créant l'établissement public administratif «Agence Nationale des Voies Navigables ».

La force du mouvement engagé à l'appel des 3 organisations syndicales CGT/FO/CFDT a permis de faire reculer le gouvernement sur plusieurs de ses intentions de départ. L'accord permet en effet :

- D'enterrer le transfert de propriété du domaine public fluvial, qui demeure propriété de l'Etat, d'acter le maintien de l'ensemble du réseau sans fermeture des voies, et d'engager les investissements indispensables à la relance de la voie d'eau et sa contribution à l'aménagement du territoire.
- De renoncer à la forme EPIC, statut actuel de VNF, la nouvelle agence aura le statut d'un EPA, après disparition de l'actuel EPIC VNF et des services navigation.
- Une affectation à la nouvelle agence des agents de l'Etat (fonctionnaires, OPA...) en position normale d'activité avec maintien de l'ensemble des garanties statutaires applicables (rémunération, service actif, prise en compte de l'ancienneté pour les PNT...), pas de mobilité géographique imposée, maintien des CAP, service actif pour les nouveaux embauchés.
- Des recrutements et formations en rapport avec le développement des missions de l'agence sur une typologie d'emplois et de qualifications comportant des fonctionnaires, des OPA, des contractuels, dans des proportions à déterminer par un accord collectif triennal à négocier avant le débat parlementaire, et ne pouvant pas être remis en cause par le futur conseil d'administration.

En outre, le projet de loi à soumettre au parlement, qui ne devrait pas contrevenir à l'accord négocié avec les 3 organisations syndicales selon une clause insérée en ce sens, va connaître plusieurs étapes de consultation (Avis du conseil d'Etat, adoption par le conseil des ministres, avis des rapporteurs à l'Assemblée et au Sénat). C'est dire que notre position sur ce projet de loi (inscrit au CTPM du 28 juin prochain) est extrêmement réservée.

La signature envisagée de l'accord par la FNEE-CGT ne doit surtout pas signifier une confiance aveugle. En effet, l'arbitrage gouvernemental ne retient pas la forme d'un SCN (service à compétence nationale) mais celle d'un EPA. Et surtout :

- Les 840 Millions d'Euros d'investissements pour 4 ans pour moderniser et développer l'ensemble du réseau devront faire l'objet d'engagements financiers fermes dans chaque loi de finances.
- Le niveau des emplois nécessaires, incluant la limite du recours éventuel à des contractuels de droit privé, doit faire l'objet d'une grande vigilance à la fois dans les négociations à venir et dans la durée, en particulier l'intention de supprimer 271 ETP dans la voie d'eau au titre de la RGPP n'est toujours pas démentie par le ministère.
- Le recours au PPP (partenariat public privé) décidé pour l'investissement de mise à grand gabarit de la liaison Seine Nord Europe, pour un montant de plus de 4 Milliards, à comparer aux 840 millions pour l'ensemble du réseau, avec un choix d'entreprise à la fin de l'année, doit être contesté et faire l'objet d'une activité syndicale soutenue dans toutes ses phases. En particulier sur les conditions d'emplois dans la phase d'exploitation/maintenance.

Avec le souci permanent de l'unité des personnels et de leurs organisations syndicales (CGT, FO, CFDT), la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT appelle tous les personnels à donner leur avis sur la signature de l'accord, à débattre de la situation, maintenir la pression et à contacter les parlementaires, les élus régionaux et les usagers de la voie d'eau, pour se faire entendre, en vue du débat parlementaire sur le projet de loi à venir et du projet d'accord particulier triennal sur les emplois.

Montreuil, le 16 juin 2011



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Protocole d'accord sur les voies navigables :

La CGT signe cet accord avec la ministre en vue de poursuivre les négociations !

La force de la mobilisation des personnels des Services de navigation a permis de déboucher sur un protocole d'accord négocié entre le ministère au titre du Gouvernement et les organisations syndicales.

La CGT et la CFDT dont la représentativité est majoritaire dans le secteur ont signé le protocole d'accord.

La CGT l'a signé en toute responsabilité à l'appui de la consultation des syndicats des Services de navigation et de sa Commission exécutive fédérale.

Cette signature ne signifie en rien une confiance aveugle mais comme une première réponse aux principales revendications et exigences des personnels.

Bien des choses restent à concrétiser à partir de ces nouveaux points d'appuis que constituent ces engagements pour ne pas laisser remettre en cause ces avancées au cours des nombreuses étapes à venir : Comité technique paritaire ministériel du 28 juin, Conseil supérieur de la Fonction publique du 12 juillet, Conseil d'Etat, Conseil des ministres et débat parlementaire.

La CGT diffusera dès mardi soir (suite au Comité technique paritaire ministériel) le compte-rendu intégral de ses interventions faite au ministère.

La signature par la CGT des engagements négociés du protocole conforte les personnels à veiller à ce que ces engagements ne puissent être remis en cause par le Gouvernement. La CGT sera déterminée pour ne pas laisser les remettre en cause.

Il faut poursuivre la mobilisation pour engager un véritable dialogue social tant sur le projet d'accord particulier triennal à négocier en juillet sur les missions et emplois que pour le débat parlementaire de cet automne en allant interpeller les parlementaires et élus régionaux sur le terrain pour garantir les contenus de ce protocole d'accord.

La CGT est et restera incontournable sur les évolutions de ce dossier. Cela nous responsabilise et nous porte à faire connaître en toute transparence la concrétisation en actes à travers les négociations à venir.

Montreuil, le 24 juin 2011.

L'UNSA a également signé le protocole d'accord. FO n'a pas signé l'accord.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 22 Juin 2011

Déclaration Liminaire au CCHS du 23 JUIN 2011.

Les nouveaux modes d'objectif et de management exposent les agents à des risques physiques et psychosociaux de plus en plus lourds.

La réforme des retraites a remis la question des conditions de travail au cœur du débat public. Les Français vont en effet devoir travailler plus longtemps. Au moins jusqu'à 62 ans, âge minimum auquel ils pourront désormais faire valoir leurs droits, voir jusqu'à 67 ans, s'ils n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour les autres ils finiront à Pole Emploi.

Les agents et ouvriers du M.E.D.D.T.L. sont les premiers concernés : à 35 ans, leur espérance de vie est inférieure de six ans à celle des cadres et même de dix ans si l'on s'intéresse à l'espérance de vie sans handicap. Les conditions de travail ne sont pas seules en cause, mais elles expliquent une grande partie de ces inégalités ainsi que l'ampleur de la mobilisation contre la réforme des retraites à l'automne 2010.

Si on veut allonger la vie au travail, il faut donc améliorer nettement les conditions de travail et non l'inverse, comme le fait notre Ministère !

La pénibilité au travail est un phénomène multidimensionnel. Les contraintes physiques marquent les organismes (port de charges lourdes, postures pénibles, exposition à des vibrations) ; un environnement agressif (contact avec des produits toxiques, des températures extrêmes, des bruits intenses) ; certains rythmes de travail (de nuit ou en horaires alternés, décalés). A quoi s'ajoute la

dangerosité des missions qui exposent les agents à un décès prématuré et aussi le stress de plus en plus important dans notre ministère, cela mérite une réponse attendue par les agents de réparation par le départ anticipé à la retraite et non une reconnaissance de la pénibilité au travers d'une incapacité.

Il faut ajouter les risques psychosociaux, liés aussi au stress et à la tension dans les rapports au sein du ministère. Ils sont dus à une pression concurrentielle (Prime de Fonctions et de Résultats) « P.F.R. » croissante conjuguée aux effets des techniques « modernes » de management mal maîtrisées.

Comment se fait-il que la France du XXIème siècle, tant de gens continuent de souffrir en exerçant leur activité professionnelle ? Contrairement à ce que pourrait suggérer le recul de l'emploi R.G.P.P. et la pénibilité physique n'a pas disparu bien au contraire. Elle a même augmenté pour ces agents qui sont exposée à cette dangerosité.

Autre type de contrainte nuisible : le travail de nuit et décalé. Il concerne de plus en plus d'agents et d'ouvriers de notre ministère, une proportion qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années, alors qu'il a des effets irréversibles sur la santé.

Parallèlement, le travail est aussi de plus en plus stressant. En cause principalement, les réorganisations et la R.G.P.P. qui l'accompagne, la pression croissante qui repose sur les épaules des agents. Non seulement la charge de travail est trop lourde, RGPP oblige, et ils doivent l'exécuter de plus en plus vite. Le problème, c'est quand cette urgence prive l'agent de la capacité de réaliser un travail de qualité. Au stress, s'ajoutent alors la frustration, voire éthiques parfois insolubles.

Ce qui, mis bout à bout, constitue un cocktail particulièrement néfaste pour l'équilibre psychologique des salariés.

Pour ne rien arranger, face à de telles situations, nombreux sont ceux qui se retrouvent seuls, privés du soutien de leur hiérarchie, mais aussi de l'aide de leurs collègues. Cet isolement est d'ailleurs plus marqué en France que chez nos voisins.

L'individualisme et l'affaiblissement des collectifs de travail expliquent en partie cette montée des risques dits « psychosociaux » : plus large que le simple stress, cette notion prend également en compte les phénomènes de harcèlement, d'épuisement ou de violence au travail et insiste sur la dimension collective du problème ». Le travail isolé dans notre ministère est devenue un palliatif à des situations de sous effectif, le groupe du CCHS sur le travail isolé n'est qu'un leurre. Nous

demandons la mise en application de la recommandation du CCHS du 14 Juin 1998 votée à l'unanimité et celle du 21 Novembre 2001.

Mais les nouvelles méthodes de management et de gestion, portent également une lourde responsabilité. Les techniques d'évaluation et de rémunération (PFR) individuelles exacerbent la concurrence entre les agents. Les performances de chacun sont passées au crible d'une batterie d'indicateurs, parfois contradictoires. Il faut être à la fois ultra-productif, mais également soucieux de la qualité du service. Etre autonome, tout en se conformant à des consignes strictes. La montée du chômage, enfin, a contribué à dégrader un peu plus la situation en fragilisant les agents prêts à tout accepter pour conserver leur mission.

Privés de marges de manœuvre et de plus en plus sollicités, les agents ne savent plus où donner de la tête, et c'est leur santé, en dernier ressort, qui trinque.

L'application de cette idéologie est assurée par un management de la performance devenu possible grâce à la Révision Générale des Politiques Publiques. La R.G.P.P. concourt à modifier les comportements du fait de la rivalité entre agents et surtout de la peur de perdre son poste.

La culture du résultat en lieu et place de la culture de moyens octroyés est possible depuis l'instauration de la loi Organique Relative aux lois de Finances (L.O.L.F.).

Quelques constats chiffrés :

- 2 millions de morts chaque année dans le monde. C'est plus que les morts de toutes les guerres du globe, c'est plus que tous les accidents de la route du monde. En France, 2 salariés meurent tous les jours d'un accident du travail (c'est une moyenne).

Les travailleurs sont sous tension, pour ne pas dire hyper tension avec 300 à 400 suicides par an ceci dans tous les secteurs professionnels. Notre Ministère dans cette macabre catégorie figure en bonne place avec huit suicides en 6 mois au titre de l'année 2011.

C'est aussi, plus de 750.000 accidents du travail avec arrêt de travail, déclarés, reconnus, indemnisés ; plus de 50.000 accidents du travail déclarés reconnus, indemnisés, entraînant une incapacité permanente.

Le nombre de maladies professionnelles ne cesse d'augmenter, a été multiplié par 2 depuis 1995.

Plus de 100.000 personnes vont décéder de l'amiante d'ici 10 ans. Les espérances de vie ne sont pas identiques, en fonction du travail que l'on exerce.

Un privé d'emploi vit 14 ans de moins qu'un cadre, et un ouvrier 7 ans de moins.

La pollution atmosphérique cause plus de 30.000 décès par an.

Les maladies respiratoires ont été multipliées par 2.

14 % r proviennent des C.M.R. (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).

Nous pourrions réduire de 2 à 3 % le nombre de malades Alzheimer si l'ont réduisait les métaux présents dans l'eau consommable.

Les cancers ont progressé de 63 % en 20 ans.

Tous ces chiffres sont inférieurs au réel, chacun sachant bien que faire renaître un accident, une maladie quand le travail est en cause, relève du parcours du combattant.

Au regard de ces constats accablants, il n'est donc pas besoin de long discours pour comprendre le lien entre travail et santé.

La santé est donc un droit fondamental. Il n'est et ne sera jamais normal, d'être usé, blessé, tué par le travail, même si les penseurs du Medef et certains chefs de service de notre ministère nous serinent que le travail c'est le « tripalium », c'est-à-dire une souffrance indépassable.

Bien évidemment les salariés souffrent quand il faut quand même retourner au travail, l'affronter au quotidien. Dans l'organisation capitaliste, c'est la recherche du profit à tout prix, la culture de la performance, du résultat, la perturbation des horaires de vie... C'est cela qui génère la souffrance au travail qui affecte l'ensemble de nos catégories.

Les représentants CGT



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex

Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 –

e-mail : fd.equipement@cgt.fr

**COMTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LE TRAVAIL ISOLE EN VIABILITE HIVERNALE**

DRH : Marie-Laure GARCIN, Monique BETTING,.....
DIT : Alain COSTILLE
CGT : Jean-marie RECH, Yannick MILLUIT et Gaëtan SILENE
FO, CFDT et UNSA

Le 7 juin 2011, le groupe de travail sur la VH concernant le travail isolé s'est déroulé avec la DRH dans un climat de mensonges et de détournements du mandat donné par le CCHS.

Ce mandat consistait à regarder le nombre de circuits à 1 pouvant être réalisé à 2 agents dans plus de 50% des circuits dans un premier temps.

Malheureusement, la CGT a constaté un détournement de l'administration sur le travail que le groupe de travail devait fournir au CCHS du 6 juillet 2011.

En préambule, la DRH a rappelé que :

- Les circuits à 1 devaient être analysés en fonction des circonstances,
- la sécurité des agents,
- la réglementation devait être appliquée,
- analyser les risques pour les circuits à 1 ou 2,
- les DIR auront des instructions à mettre en place lors de la prochaine saison hivernale 2011/2012.

La CGT a rappelé qu'aucun circuit devait être donné au privé

La DIT rappelle qu'elle a fait un état des lieux des circuits en 2011, et note que sur 257 circuits à 1, 185 circuits sont effectués par les agents des DIR et 72 sont externalisés au privé.

Les DIR ont analysé seul 80 circuits à 1 sur 185, les ASP ont été associés à l'ergonomie du poste de travail, et les questionnaires remplis par les DIR manquent de précision.

La CGT a rappelé que les CHS locaux auraient dû être associés à ce travail.

La DIT nous indique que les formations sont aussi importantes que le compagnonnage, la validation de l'expérience acquise, la connaissance des circuits et les alarmes GPS.

La DRH indique qu'une méthode par voie d'instruction sera imposée aux DIR.

L'instruction sera soumise au CHSS du 06 juillet 2011.

Une évaluation des circuits à 1 sera réalisée à la fin de la VH 2011/2012

Plusieurs documents nous sont remis en séance, avec un temps très court pour les analyser, la CGT apporte plusieurs remarques comme le nombre total de circuits qui ne correspond pas aux documents déjà en notre possession.

La CGT a demandé que la fiche sur les critères du travail isolé soit discutée afin d'y apporter des amendements, force est de constater que l'administration n'avait qu'une idée en tête c'était de faire en sorte que la sécurité des agents ne soient pas assurés, afin que les circuits VH soient toujours réalisés à 1 de la même manière.

La CGT en voyant cette manœuvre a fortement protesté du fait du détournement de l'objectif et a décidé de couper court en partant de ce groupe de travail.

Nous demandons à tous les responsables des DIR de remplir et de renvoyer le questionnaire du SNPTRI sur la VH si cela n'est pas encore fait, afin d'être réactif avant le début de la prochaine saison hivernale 2011-2012, pour la conduite à 2 (Chauffeur + Accompagnateur) pour plus de 50% des circuits réalisés à 1 actuellement.

DEFINITION DES CRITERES POUR LA CONDUITE ACCOMPAGNE OU NON DES ENGINS DE SERVICE HIVERNAL
PROPOSITIONS CGT

Facteur de risque		Type de risque	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2
Conditions climatiques: neige, verglas, brouillard		Glissement	Faible glissement	Glissement non négligeable	Glissement important
		Manque de visibilité	Bonne visibilité	Visibilité diminuée	Visibilité faible
		Difficultés de circulation	Peu ou pas de neige	Chutes de neige faibles et durables ou fortes et peu durables	Chutes de neige fortes et durables
Matériel	Recensement matériel	Saleuses GPS asservies, Saleuses asservissement			
	Outils de déneigement	Manutention lors du montage	Manutention avec une tierce personne au CEI → critère non pertinent		
		Difficulté de manœuvre de l'outil	Utilisation d'étrave, d'aileron, rabot ou engins spécifiques		
	Commandes saleuses et lames	Mauvaises postures Diminution de l'attention sur la route	Les camions sont ou peuvent être aménagés sans grande difficulté → critère non pertinent (Possibilité d'asservissement de la saleuse au GPS)		Camion très ancien difficilement aménageable
	Équipements d'hiver	Glissement	Équipements en place	Aucun équipement	Équipements d'hiver indispensables → critère non pertinent
			4 roues ou 2 roues motrices, Pneumatiques neige ou clous		
Équipements de la saleuse	Garde-corps, Echelle, Grille de protection, Plaque SETRA, 2 tons OBLIGATOIRE en cas de crise, Feux de pénétration				
Matériau		Sel sous abri ou pas(baches,)			
Facteur humain Compétences du chauffeur		Risque d'accidents routiers	Possession du permis PL = OBLIGATOIRE → critère non pertinent		
			Aptitude médicale conduite PL = OBLIGATOIRE → critère non pertinent		
			Bonne expérience conduite PL	Expérience 1 à 2 ans	Expérience < 1 an
		Salage ou déneigement partiels	Bonne expérience conduite ESH	Expérience 1 à 2 saisons hivernales	Expérience < 1 saison hivernale
			Bonne connaissance des circuits	Connaissance incomplète des circuits	Connaissance nulle des circuits(nouvel arrivant)

	Formations	Formations VH et Tracteur = OBLIGATOIRES → critère non pertinent Pratique et Théorique CACES ou ACES		
	Expérimentation	Pratique de la viabilité hivernale		
Organisation du travail	Respect des garanties minimales Dérogations des garanties minimales	Plannings établis en accord avec la réglementation: OBLIGATOIRE → critère non pertinent		Phénomènes météorologiques importants et imprévisibles crise avec nouvelle organisation
Travail isolé	Appréhension du chauffeur Monotonie Isolement en cas d'accident ou de dysfonctionnement Distance des secours	Moyens de communication: téléphone et la radio Suivi GPS DATI(Rechargement)	Moyens de communication : téléphone et radio > 80% du linéaire	Aucun moyen de communication sur plus de 20% du circuit
	Chargement du sel Risques liés à la manutention mécanique et ou manuelle	Aménagement du Quai de chargement, Autorisation de conduite, Chargeur (OBLIGATOIRE) sans présence d'un tiers, Au CEI		
Caractéristiques des circuits	Difficultés du circuit	Autoroutes, 2X2, 2X3, 2X4, 2X5 voies et autres sans difficultés	Routes étroites (<6m) sur moins de 10% du circuit	Routes étroites (<6m) sur plus de 10% du circuit
		Aucune pente	Pentes (>8%) en plaine 1 passage	Pentes (>8%) en plaine Plusieurs passages
	Diminution de la vigilance en cas de circuit long	Durée du circuit < 1h30mn	1h30 < durée du circuit < 2h	Durée du circuit > à 2 heures
	Risque d'accidents en cas de manœuvre dangereuse	Aucune manœuvre délicate		Au moins 1 manœuvre délicate
	Points particuliers	Bretelles avec différents accès, Virages, Ouvrages		

Circuits de viabilité hivernale – Saison 2010 – 2011

	DIR	<i>circuits à 1 En régie</i>	<i>circuits à 1 "Extérieur"</i>	total circuits à 1	circuits à 2	nombre total de circuits	Observations
1	Atlantique	0		0	34	34	
2	Centre-Est	15	3	18	76	94	
3	Centre-Ouest	0		0	50	50	En tandem, à 1, en cas de grosse chute de neige
4	Est	96	45	141	0	141	45 circuits externalisés, tous à 1
5	Ile-de-France	25		25	36	61	61 circuits en curatif avec 57 circuits en précuratif (21 à 1 + 36 à 2)
6	Massif Central	29		29	38	67	Certains circuits peuvent passer à 1 en cas de chutes de neige très abondantes
7	Méditerranée	0		0	42	42	2 circuits externalisés au parc (convention) à 2
8	Nord	4	24	28	35	63	24 circuits externalisés tous à 1
9	Nord-Ouest	8		8	41	49	1 circuit externalisé au parc (convention) à 2
10	Ouest	0		0	57	57	
11	Sud-Ouest	8		8	38	46	2 possibilités de renfort (conventions parc)
	total général :	185	72	257	447	704	
				37%	63%		

Critères de conduite avec ou sans opérateur - accompagnateur

DIR xx

District de

CEI de

Circuit n° yy

Document de travail du 3 juin 2011

Nota : les conditions climatiques peuvent modifier le nombre d'agents dans la cabine de l'ESH, notamment en cas de chute de neige fortes et durables ou en cas de faible visibilité

Type de tâche	facteur de risque	N1	N2	type de risque	Niveau 1	Niveau 2	
déneigement ou verglas généralisé (suite pluie verglaçante)	matériel			outils déneigement	étrave ou aileron ou engins spéciaux	non pertinent	
				ergonomie poste de conduite	non pertinent	poste de conduite non adapté à la conduite avec une seule personne en cabine (certaines commandes peu accessibles par le chauffeur)	
				équipement hiver (chaines automatiques.....)	pas d'équipement spécifique	non pertinent	
	aptitudes professionnelles du conducteur de l'engin de service hivernal (ESH)				expérience conduite PL	expérience comprise entre 1 et 2 ans	moins d'un an
					expérience déneigement	5 à 10 jours	moins de 5 jours
					formation	une seule journée de formation pendant la période de 5 ans précédant la saison hivernale	non pertinent
					chargement du sel ou de la saumure	non pertinent	conducteur de l'ESH sans Caces ou Aces "chargeur" sur un point de chargement sans présence de tiers doté d'un Caces ou Aces "chargeur"
					connaissance du circuit	non pertinent	aucune connaissance du circuit (nouvel arrivant)
					organisation du travail		
	travail isolé (alerte en cas d'accident, appréhension de l'agent, monotonie, ...)				chargement du sel ou de la saumure	point de chargement bien aménagé (quai, éclairage...), mais sans présence d'un tiers	point de chargement sans aménagement et sans présence d'un tiers
					faible circulation de nuit	trafic compris entre 2 000 et 5 000 v/j (mja)	trafic < 2 000 v/j (mja)
					difficultés à établir des communications Monotonie	téléphone et radio supérieur à 80% du linéaire, mais sans GPS avec gestion des alarmes	aucun moyen de communication sur plus de 20 % du circuit
	composition et difficultés des circuits				longueur traitée	60 à 100 km	plus de 100 km
					manœuvres délicates (demi-tour, marche arrière, ouvrage d'art étroit)	non pertinent	au moins 1
					routes étroites (< 6 m)	< 10 % du circuit	> 10 % du circuit
					Pentes en plaine > 6 %	au moins 1 passage (> 500 m de longueur)	plusieurs passages
			totaux :				

Conclusion : Circuit à

Chaque facteur de risque est quantifié de niveau 1 ou de niveau 2 à l'aide du critère le plus fort parmi les types de risque.

Pour une tâche donnée, la conduite est obligatoirement accompagnée si trois facteurs de risque sont qualifiés de niveau 1 ou si un seul facteur de risque est de niveau 2

Critères de conduite avec ou sans opérateur - accompagnateur

DIR xx
Circuit n° yy

District de

CEI de

Document de travail du 3 juin 2011

Type de tâche	facteur de risque	N1	N2	type de risque	Niveau 1	Niveau 2	
Salage	matériel			ergonomie poste de conduite	non pertinent	poste de conduite non adapté à la conduite avec une seule personne en cabine (certaines commandes peu accessibles par le chauffeur)	
				équipement hiver (chaines automatiques....)	pas d'équipement spécifique	non pertinent	
	aptitudes professionnelles du conducteur de l'engin de service hivernal			expérience conduite PL	expérience comprise entre 1 et 2 ans	moins d'un an	
				expérience conduite ESH	5 à 10 jours	moins de 5 jours	
				formation	une seule journée de formation pendant la période de 5 ans précédant la saison hivernale	non pertinent	
				chargement du sel ou de la saumure	non pertinent	conducteur de l'ESH sans Caces ou Aces "chargeur" sur un point de chargement sans présence de tiers doté d'un Caces ou Aces "chargeur"	
				connaissance du circuit	non pertinent	aucune connaissance du circuit (nouvel arrivant)	
	organisation du travail			durée du travail (possibilité de prise de relais)	1 seul équipage en astreinte	non pertinent	
	travail isolé			faible circulation de nuit	trafic compris entre 2 000 et 5 000 v/j (mja)	trafic < 2 000 v/j (mja)	
				chargement	point de chargement bien aménagé (quai, éclairage...), mais sans présence d'un tiers	point de chargement sans aménagement et sans présence d'un tiers	
				moyens de communications	téléphone et radio supérieur à 80% du linéaire, mais sans GPS avec gestion des alarmes	aucun moyen de communication sur plus de 20 % du circuit	
	composition et difficultés des circuits			longueur traitée	80 à 120 km	plus de 120 km	
				manœuvres délicates (demi-tour, marche arrière)	non pertinent	au moins 1	
				Pentes en plaine > 6 %	au moins 1 passage (> 500 m de longueur)	plusieurs passages	
	totaux :					total critères de niveau 1 :	total critères de niveau 2 :

Conclusion : Circuit à

Chaque facteur de risque est quantifié de niveau 1 ou de niveau 2 à l'aide du critère le plus fort parmi les types de risque.

Pour une tâche donnée, la conduite est obligatoirement accompagnée si trois facteurs de risque sont qualifiés de niveau 1 ou si un seul facteur de risque est de niveau 2

Critères de conduite avec ou sans opérateur - accompagnateur

DIR xx

District de

CEI de

Circuit n° yy

Document de travail du 3 juin 2011

Type de tâche	facteur de risque	N1	N2	type de risque	Niveau 1	Niveau 2
Patrouille	matériel			Équipement hiver	pas d'équipement spécifique	non pertinent
	aptitudes professionnelles du patrouilleur			expérience conduite VL	expérience comprise entre 1 et 2 ans	moins d'un an
				expérience conduite hivernale	1 ou 2 saisons hivernales	moins d'une saison d'hiver complète
				formation VH	une seule journée de formation pendant la période de 5 ans précédant la saison hivernale	non pertinent
	travail isolé			faible circulation de nuit	trafic compris entre 2 000 et 5 000 v/j (mja)	trafic < 2 000 v/j (mja)
				moyens de communications	téléphone et radio supérieur à 80% du linéaire, mais sans GPS avec gestion des alarmes	aucun moyen de communication sur plus de 20 % du linéaire
totaux :				total critères de niveau 1 :		total critères de niveau 2 :

Conclusion : Circuit à

Chaque facteur de risque est quantifié de niveau 1 ou de niveau 2 à l'aide du critère le plus fort parmi les types de risque.

Pour une tâche donnée, la conduite est obligatoirement accompagnée si trois facteurs de risque sont qualifiés de niveau 1 ou si un seul facteur de risque est de niveau 2



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 23 juin 2011

MEDDTL
Secrétariat général
Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Objet : Elaboration des règlements intérieurs des DIRM.

Madame la Directrice,

La Fédération vous rappelle notre demande, par courrier du 12 mai 2011, à laquelle vous avez bien voulu accéder pour l'organisation de réunions de travail en vue d'élaborer les éléments de cadrage national des règlements intérieurs des DIRM.

Suite à mon intervention d'hier, auprès de vous et de vos services, j'ai pris acte de votre engagement de surseoir, à notre demande, aux discussions locales sur ce point dans l'attente d'une première réunion de cadrage national. Or, le directeur de la DRIM MEMN, non seulement a maintenu ce point à l'ordre du jour du CTP réuni le 22 juin mais, suite au boycott par les organisations CGT, FSU et CFDT convoqué à nouveau le CTP le 28 juin prochain.

Nous vous demandons expressément d'intervenir auprès des directeurs des DIRM afin qu'ils respectent les engagements.

Nous attendons de votre part, la confirmation de cette intervention et la communication d'une date d'une première réunion sur le cadre national dans les délais les plus rapides.

Nous vous prions, Madame la Directrice, de recevoir nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line.

Jean Marie RECH

PJ : Notre courrier en date du 12 mai 2011.



Union des Syndicats
de Services d'Etudes
et de Recherche

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

**Avenir du CETE Ile-de-France :
pour les missions, en attente des arbitrages du Directeur du cabinet
pour les moyens, en attente du bon vouloir de la DRH...**

Compte-rendu de la rencontre Organisations Syndicales – Directrice de la Recherche et de l'Innovation

Vendredi 24 Juin, une délégation CGT et FO a rencontré suite à une demande inter-syndicale la Directrice de la Recherche et de l'Innovation, en charge de l'animation du réseau scientifique et techniques (RST) et plus spécifiquement des CETE, afin d'évoquer l'avenir du CETE Ile-de-France.

La CGT a souligné en introduction que :

- Le laboratoire du Bourget, pour des raisons comptables risquait de disparaître, faisant des agents et des missions qu'ils portent les variables d'ajustement d'une politique d'austérité aveugle
- Des PCI mis en avant comme autant d'atouts pour le Cete IdF étaient en passe de disparaître avant d'avoir vu le jour, le déménagement à Sourdon étant en grande partie responsable
- Le Cete IdF était en passe d'être phagocyté par la DRIEA sans aucune garantie qu'il puisse continuer à mener des activités intéressant l'ensemble des acteurs publics et pas seulement la DRIEA
- Les activités « Laboratoire » de Trappes, Melun et Le Bourget ont été « rationalisées » ou sont en passe de l'être, c'est-à-dire malmenées sans prendre en compte les besoins des territoires et l'importance de la proximité des laboratoires aux chantiers et aux problématiques locales
- Les agents ont été les victimes d'un plan d'évolution, véritable plan social, en ignorant leur avenir, en étant confrontés à des décisions brutales de déménagement et pire à des absences de décisions, nourrissant la crainte et les velléités de départ
- Les agents sont confrontés à des déplacements forcés sans contrepartie financière.

Face à cette situation, la CGT a demandé, conformément aux assemblées générales du personnel :

- De procéder à un moratoire sur l'évolution du Cete IdF. Nous considérons que le Cete IdF est l'un des huit Cete et à ce titre doit être pleinement intégré au processus de regroupement des Cete en cours
- De mettre les moyens financiers et humains afin de permettre aux équipes des laboratoires et des PCI d'accomplir leurs missions dans des conditions acceptables
- De mettre en place des indemnités au titre de la restructuration des services et au titre de la perte de rémunération (notamment pour les agents soumis aux déplacements forcés de Melun à Sourdon)
- De maintenir les activités Laboratoire au plus proche des territoires
- De ne pas faire du Cete IdF une simple unité de la DRIEA

La CGT a rappelé que le Cete IdF est un service travaillant au bénéfice de l'Etat, des Collectivités, du monde de la Recherche et de la communauté scientifique et technique au sens large. Omettre l'un de ces acteurs et c'est remettre en cause le fonctionnement du Cete IdF. Dans le processus de regroupement des Cete, il est un maillon important. Sa fragilisation est inacceptable pour la suite des concertations que l'Administration dit vouloir avoir avec les organisations syndicales à ce sujet.

Les réponses apportées par la DRI

-La DRI a précisé que le processus d'évolution des CETE (statut et périmètre d'un nouvel organisme - EPA ou SCN), qui par ailleurs doit déboucher d'après le Cabinet d'ici la fin de l'année sur des réponses à mettre en pratique en 2012, prend en compte les 8 CETE...**le CETE IdF n'en est donc pas exclu...Il s'agit maintenant d'être vigilant sur la suite des événements et notamment lors des « concertations » qui auront lieu dès la semaine prochaine avec le Directeur de Cabinet de la Ministre.**

-la DRI a indiqué que, entre autres à cause des contraintes liées à la baisse des moyens, l'Ile-de-France a et aura besoin d'intervention des autres CETE, le CETE IdF ne pouvant répondre à toutes les sollicitations. **La CGT a rappelé ses revendications de voir le CETE IdF continuer de travailler pour des acteurs autres que l'Etat.**

-La DRI a mis en avant les spécificités de l'Ile-de-France et de son CETE en terme organisationnel à prendre en compte : liens avec la DRIEA, problématique de la pression foncière, contraintes de moyens, mobilité du personnel en Ile-de-France...

Oui pour exploiter les spécificités du CETE IdF de manière positive afin de mettre en avant ses compétences naturelles liées à son environnement. Non pour mettre en avant les spécificités afin de prendre des décisions irréversibles sur le devenir du CETE avant la réflexion globale sur les CETE !

-La DRI a indiqué que le CETE IdF avait fait le travail de définition des missions à travers son plan d'évolution. La DGITM et elle-même ont, face aux difficultés rencontrées du fait du déménagement forcé à Sourduin (décision désapprouvée par la DRI et la DRIEA), soutenu ce plan d'évolution en finançant une partie des matériels. Pour la CGT, définir des missions dans le contexte actuelle c'est surtout pour la Direction du Cete définir les activités à supprimer, la DRI a seulement indiqué que les missions du CETE IdF répondaient aux impératifs suivants :

- déplacer les thématiques vers du Grenelle
- diminuer la part des activités liées à la Route et l'ingénierie
- privilégier la méthodologie

La CGT considère que la définition des missions à partir de la circulaire CETE et des plans d'évolution est insuffisante. La DRI a indiqué que les missions seront reformulées lors des concertations sur l'évolution des CETE. La CGT réaffirmera sa demande.

-Concernant Le Bourget, la DRI a déclaré qu'il n'était pas question de supprimer à terme le laboratoire dans le cadre du Grand Paris. Selon elle l'état des bâtiments, leur implantation ainsi que la position de la mairie du Bourget justifiait une réflexion de déménagement. La vente du terrain actuel ne permettra pas de couvrir la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment...pour l'instant.

Face à la demande de la CGT de n'avoir qu'un seul son de cloche de la part de l'Administration sur les sujets Sourduin, déménagement de Melun, régime indemnitaire, etc, **la DRI a indiqué que les organisations syndicales pouvaient faire appel directement à elle-même afin de confirmer, ou non, les bruits de couloir diffusés, qui face à un manque de transparence et de communication de la Direction du CETE IdF sont de véritables bombes à retardement pour le moral des agents.**

-La DRI a démenti que le préalable aux discussions sur le CETE IdF dans le cadre du Grand Paris était un positionnement hiérarchique entre le CETE et la DRIEA. **La CGT considère qu'en aucun cas le CETE IdF ne devait se cantonner à n'être qu'une simple unité de la DRIEA en travaillant en régie pour elle.**

-La DRI a botté en touche sur toutes les revendications d'ordre indemnitaire en indiquant que le bon interlocuteur était la DRH !

-La DRIEA a réfuté les « bruits de couloirs » selon lesquels elle souhaiterait ne conserver que les activités pouvant être concernées par le Grand Paris, et indique que les réflexions actuelles sur le CETE s'appliquent à l'intégralité de celui-ci. La CGT a demandé qu'une AG entre la direction de la DRIEA et les personnels du CETE puisse avoir lieu à la rentrée.

La CGT considère que s'attacher aux aspects « missions » des CETE sans prendre en compte les sacrifices faits par les agents c'était le meilleur moyen pour décourager ceux-ci et les perdre ! Tout est lié !! Face aux demandes exprimées par les organisations syndicales, la DRIEA établira une note d'information aux agents pour les renseigner sur leurs droits.

En conclusion,

- La DRI a botté en touche sur les revendications propres à l'évolution du CETE et notamment des Laboratoires : seul le Directeur de Cabinet pourra à terme y répondre, et ce, dans le cadre de la réflexion qu'il dirigera sur l'évolution des CETE.

- La DRI a botté en touche sur les aspects financiers en renvoyant vers la DRH. Elle a cependant admis le malaise des agents et a garanti qu'elle répondrait directement aux interrogations des organisations syndicales sur les décisions qui seront prises, notamment à propos du déménagement à Sourdon.

- La DRI a demandé à la DRIEA une note d'information pour renseigner les agents sur leurs indemnités.

La CGT sera présente lors des concertations avec le Directeur du Cabinet et portera les revendications des agents du CETE IdF !!

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ LA

✂ -----

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : Prénom : ...

Service :

Adresse :

..... Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>



Communiqué sur le dossier : Fusion des corps

Le 15 juin, les Contrôleurs ont dit NON !

Les Contrôleurs des T.P.E. et pour le secteur « Mer » les Contrôleurs des Affaires Maritimes et Syndics des Gens de Mer à Paris ont exigé la prise en compte de leurs spécificités.

Des délégations venues de toute la France se sont rassemblées devant le ministère boulevard St Germain à Paris pour exprimer leur exaspération vis-à-vis du projet de fusion des corps de la catégorie B « Technique » qui dévalorise les Contrôleurs et laisse les catégories C en rade.

Le cabinet prend la main !

Le conseiller social de la ministre a reçu une délégation des deux organisations syndicales CGT et FO et a tenu à être seul pour se faire sa propre idée sur le dossier, montrant ainsi la volonté du cabinet d'écouter les Contrôleurs en lutte.

La délégation a longuement exprimé les revendications sur cette fusion et contre la scission du corps des Contrôleurs des Affaires Maritimes en expliquant l'historique du dossier et les réformes qui se sont succédées depuis cinq ans impactant fortement leurs missions.

Les Personnels n'acceptent pas l'injustice qui leur est faite dans ce dossier, ils refusent ce projet de fusion de l'administration du M.E.D.D.T.L.

L'objectif de cette action est d'obtenir :

- un reclassement plus favorable des Contrôleurs dans le Nouvel Espace Statutaire,
- une mesure sociale pour favoriser l'accès à la catégorie B pour les agents de catégorie C (Personnels d'Exploitation et Syndics des Gens de mer),
- un recrutement externe avec le Bac au 1^{er} grade.

Le conseiller social, Monsieur Ferrand, a pris l'engagement de retravailler sur le dossier et de voir « *comment bouger les lignes* ». Il a reconnu le mal être des agents dans les services du M.E.D.D.T.L.

Sur les missions, il déclare souhaiter « *impulser une valorisation humaine des agents en redonnant du sens aux missions exercées* ».

Il reconnaît le décalage entre les objectifs affichés à très long terme du Grenelle de l'Environnement et sa traduction actuelle sur le terrain.

Il s'est engagé à revoir la délégation intersyndicale CGT/FO dans les jours qui viennent.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement appelle l'ensemble des Contrôleurs, Personnels d'exploitation et Syndics des Gens de Mer à rester mobilisés !

Paris, le 15 juin 2011



21 juin 2011

Fusion des corps d'ingénieurs des travaux:

Une pièce de la RGPP pour accélérer la casse du service public.

Défendons nos missions et la qualité du service rendu aux usagers.

Exigeons la reconnaissance de nos qualifications et de nos métiers, le maintien et la revalorisation de nos corps d'ingénieurs !



SNPTAS
USSER
AC-MEDDTL
SNPAM
SPTA-IGN



Où en est-on ? La réunion du 27 janvier entre administration et organisations syndicales a été un fiasco et a donné lieu à la publication des communiqués communs (1) CGT, FO, UNSA, CGC, Solidaires, FSU, des 27 janvier et 27 mars revendiquant notamment le maintien de la technicité et la reconnaissance des qualifications à tous niveaux de grade, l'importance pour l'État de disposer de capacités opérationnelles, d'expertise, de recherche, et appelant à l'action. Une nouvelle réunion a été fixée au 23 juin.

Les Conseils Généraux du MEDDTL et du MAAPRAT ont rendu leur rapport d'audit. Il y est affirmé la nécessité pour l'état de disposer d'ingénieurs aptes à « mettre la technique au service des territoires » à « faire faire », à conseiller l'État, à l'expertise. Le rapport envisage une réduction importante du nombre d'ingénieurs, jusqu'à -20%, à partir de la réduction des postes d'encadrement, et une amplification des changements de domaines professionnels en cours de carrière. Les niveaux d'expertise très spécialisés, comme à l'IGN ou à la Météo, devraient relever du traitement de particularités. Les recrutements sur titre seraient doublés (de 13% à 30%) au détriment des recrutements internes. Le rapport revendique sa filiation avec le rapport Folz-Canépa (2) sur les ingénieurs de l'État, qui proposait aux futurs IPEF un profil d'« administrateur à culture scientifique et technique » et une réduction de moitié des recrutements.

Dans le même temps, le rapport d'audit sur l'ENSG (3) préconise une formation de deux ans pour les futurs ingénieurs spécialistes de l'IGN, tout en proposant un an de formation à la géomatique pour les ingénieurs à « spectre large de compétences » ... un modèle ?

La défense de nos missions : les enjeux fondamentaux de nos savoirs-faire : Les ingénieurs des corps du MEDDTL, du MAAPRAT, de l'IGN, de Météo France, mais aussi des Affaires Maritimes, visés par le projet de fusion, au même titre que d'autres corps d'ingénieurs, interviennent dans la mise en œuvre de politiques publiques sur des enjeux primordiaux :



- **Énergies et climat :**
- Les progrès de la climatologie, mise en œuvre par les ingénieurs et leurs collaborateurs de Météo France, au cœur de la recherche scientifique de pointe, ont permis de découvrir le réchauffement climatique et permettent à la France de contribuer au GIEC (4) au meilleur niveau. Les énergies renouvelables, hydraulique, éolien, solaire, sont consommatrices de prévisions climatiques, comme le choix et le contrôle des implantations d'industries polluantes.

- **Environnement, Préservation des ressources naturelles :**

- Les ingénieurs du MEDDTL, du MAAPRAT, de Météo-France, de l'IGN, sont indispensables dans leurs domaines propres de technicité, à la mise en œuvre de ces politiques publiques. La reconquête écologique de l'eau, des ressources naturelles et de leur diversité (5), la conversion à l'agriculture durable, le contrôle de l'environnement des industries à risque, des cultures marines, la constitution des bases de données, nécessitent la connaissances fine de nombreux phénomènes, de leurs interactions, pour réaliser les plans d'actions, en lien avec les collectivités locales et les services locaux de l'état, les organismes de recherche.

- **Urbanisme, aménagement durable:**

- Articuler urbanisme et protection des espaces agricoles et naturels, apporter des solutions d'ingénierie avec une expérience élargie aux collectivités locales, notamment les petites, développer les outils de la prévision, élaborer et appliquer la réglementation et les normes, développer bâtiment, villes et routes durables, contribuer à

(1) <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique544> et <https://www.syac-cgt.org/>

(2) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000145/index.shtml>

(3) École Nationale des Sciences Géographiques, dirigée par l'IGN. Rapport n° 007292-01 du CGEDD

(4) Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

(5) Natura 2000, trame verte et bleue, application de la convention pour la diversité biologique de 1992, signée par la France, Nature dans la ville...

des références géographiques cohérentes et interopérable.... L'ingénierie publique et les activités opérationnelles restent des outils indispensables, massacrés par la RGPP, avec des conséquences graves pour des collectivités et des populations touchées par la réforme de la fiscalité locales. La décentralisation ne devrait pas pourtant signifier moins d'état mais des coopérations sans domination avec les collectivités locales, pour l'intérêt général.

Transports :

Les ingénieurs de l'État sont au cœur des politiques publiques de transports durables voyageurs et marchandises répondant aux exigences environnementales, d'aménagement et d'urbanisation, de développement durable des territoires, et répondant aux enjeux énergétiques, et à ceux des gaz à effet de serre. Le transport doit se réorienter au profit des modes plus écologiques (fer, fluvial, maritime) : c'est un besoin vital pour les individus, l'égalité d'accès aux services publics, le lien social, pour l'économie, l'aménagement du territoire, pour réduire les temps de trajet des salariés... Les transferts de routes, de canaux, la fermeture de gares et de lignes, la déréglementation, l'individualisme, les PPP (6), la puissance des intérêts privés soulignent l'importance du potentiel d'ingénierie de l'État et le danger de sa mise en cause.

Logement :

Les ingénieurs du MEDDTL, à travers leurs connaissances spécifiques sur le sujet, sont chargés de la mise en œuvre de la politique du logement: favoriser l'accession populaire à la propriété, mettre en œuvre le droit au logement opposable, développer une offre de logements sociaux, notamment en application de l'article 55 de la loi SRU, mettre en œuvre les programmes de rénovation urbaine et intensifier la lutte contre l'habitat indigne, mobiliser les acteurs du logement...

Prévention des risques :

Les ingénieurs du MEDDTL et du MAAPRAT, qui s'appuient notamment sur les données fournies par l'IGN et Météo-France, doivent développer, l'évaluation, la prévention et la réduction

des risques, qu'ils soient chroniques, accidentels, technologiques, industriels ou naturels : séismes, crues, inondations, sécurité des barrages et des digues, mouvements de terrains, feux de forêt, réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants, ICPE, sécurité et homologation des navires,... Ils doivent être crédibles auprès des autorités et des populations pour être efficaces.

Alimentation, Agriculture :

Les ingénieurs du MAAPRAT, et de ses établissements publics (ONF...) contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles et forestières (développement économique, évolution des exploitations agricoles et des pratiques culturelles prenant en compte les dimensions environnementales, de santé publique et de préservation des ressources, de l'emploi, de l'insertion territoriale, de la santé des forêts...). Ils contribuent à garantir des produits alimentaires de qualité, le respect des règles de sécurité sanitaire et le contrôle des filières végétales et animales.

Enseignement, recherche : Les Ingénieurs du MEDDTL et du MAAPRAT, de l'IGN, de la Météo participent, voire y contribuent de manière essentielle, aux activités d'enseignement, de recherche et d'études dans des domaines très variés (météorologie, climat, eau, route, forêt, information géographique, géophysique, urbanisme, etc.) au sein des écoles, laboratoires, structures ou organismes publics en charge de ces missions de recherches et d'études.

Les ingénieurs du MAAPRAT occupent également une place et un rôle important dans l'enseignement agricole public.

Activités maritimes :

(formation, transport, pêche, cultures marines) : Les inspecteurs des affaires maritimes, à l'instar des autres ingénieurs de l'État, forment les gens de mer, suivent leurs qualifications et leur environnement social, dirigent des lycées professionnels et y enseignent, assurent, en application des normes européennes, le suivi économique et environnemental des entreprises de pêche et aquacoles. Ils inspectent les navires français, et étrangers (en collaborant avec les 27

Plus de 10 000 ingénieurs concernés, exercent ainsi leur technicité dans des domaines vitaux organisés en champs disciplinaires identifiés et nettement différenciés, qui doivent absolument être préservés. Leur activité est liée au territoire dans ses dimensions économiques, environnementales, sociales, et sociétales, à son organisation et à ses infrastructures. Ils sont essentiels à la maîtrise publique, en synergie avec les collectivités territoriales.

Cela suppose de mettre au cœur de l'intervention publique des services de l'État et des collectivités des savoir-faire nouveaux et une expertise de qualité dans la préparation et la mise en œuvre des décisions publiques. Cela passe aussi par l'arrêt du désengagement de l'Etat et la reconquête des missions d'ingénierie publique indispensables au maintien de cette expertise et gage d'efficacité face aux ingénieries privées.

La réduction annoncée des effectifs d'ingénieurs de travaux, comme leur évolution vers un profil plus généralistes, mobiles et adaptables aux inflexions de la politique gouvernementale est une réponse inadaptée à de vraies questions, liées au besoin de faire évoluer les missions et de renforcer les politiques publiques.

pays du mémorandum de Paris), et audient les systèmes de gestion de la sécurité suivant les conventions internationales.



(6) Partenariat Public Privé : mode de financement et d'exploitation d'infrastructures qui permet au secteur privé de maîtriser le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures publiques. De plus en plus critiqué pour son coût élevé. Généralement « justifié » par l'endettement de l'Etat
(7) Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

LE PROJET DE FUSION DES CORPS D'INGÉNIEURS S'IL ÉTAIT CONDUIT À SON TERME CONSTITUERAIT UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA POLITIQUE DE CASSE ET DE RE-COMPOSITION DU SERVICE PUBLIC, COHÉRENTE AVEC L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT ET LA SOUMISSION DU SERVICE PUBLIC AUX INTÉRÊTS FINANCIERS

Du point de vue de l'administration, la fusion des corps trahit la nécessité de conserver des corps de taille suffisante en réduisant les effectifs. Cela permet surtout de mettre en place une vision de l'État stratège et non acteur de la mission de service public. Les fonctionnaires seraient dans cette perspective interchangeables et soumis à des moyens de pression (ex: la PFR) et de mobilité forcée avec la loi de mobilité.

Fédération CGT de l'Équipement Environnement

263 avenue de Paris, case 543
93315 Montreuil Cedex
www.equipement.cgt.fr

Cgt-météo

<http://www.cgt-meteo.org>

Syac-cgt

Syndicat SYAC CGT
3 Rue Barbet De Jouy
75007 Paris
<https://www.syac-cgt.org>

La « formation commune » à tout le corps, au nom de l'identité et de la cohésion du corps, esquivent la question du renforcement des bases de la formation d'ingénieur, nécessaires aux évolutions en cours de carrière et risquent d'être instrumentalisées pour faire passer des logiques de management plutôt « comptables » voire même idéologiques.

L'unité proclamée du corps serait contredite par la logique d'acquisition de compétences au gré des desiderata des employeurs. Au lieu de formations d'ingénieurs permettant de disposer des bases et d'un métier permettant de discuter d'égal à égal entre collègues, de confronter les points de vue dans un domaine, ou entre domaines, ne risque-t-on pas de jauger à l'avenir chaque individu sur son CV, et de renforcer les disparités entre les « bons » et les « mauvais » profils? L'unicité du diplôme d'ingénieur est remise en cause, à l'image de ce qui se fait d'ailleurs pour les diplômes universitaires.

Comme un certain nombre de situations de crises l'ont montré, et comme nous y sommes confrontés au quotidien (tempête de Vendée, inondations de Draguignan, épisode neigeux en région parisienne, débat sur le climat...), il est indispensable de conforter l'autorité technique des services publics, la confiance dans les avis donnés, l'indépendance, et la capacité du service public dans son ensemble à prendre ces avis en compte. C'est bien sûr, pour beaucoup, une question de moyens, mais la non-reconnaissance persis-

tante des ingénieurs et scientifiques, le doute entretenu sur le progrès scientifique et technique posent problème.

Au quotidien, la pression d'objectifs très « comptables » rend de plus en plus difficile la construction de projets capables de prendre en compte les besoins. Le point de vue des ingénieurs est de plus en plus nié ou dévoyé.

Comme pour d'autres catégories de cadres nous sommes confrontés à des charges de travail excessive, aux directives contradictoires, aux rythmes non maîtrisés, à des objectifs fixés sans moyens, et même parfois sans rapport à la réalité, à la décomposition des équipes minées par l'absence de perspectives, notamment de carrière, aux restructurations incessantes, à la non-transmission des savoirs faire. Nos vies personnelles sont remises en cause, le stress devient permanent.

Les rémunérations des ingénieurs sont insuffisantes, en dégradation continue, avec une part variable très importante. Est-il acceptable qu'un jeune ingénieur débute avec un salaire indiciaire de 1615,97€ brut, soit 1,18 fois le SMIC brut actuel ⁽⁸⁾ ? L'administration vide peu à peu le salaire statutaire de son contenu, et accélère le mouvement avec le gel du point d'indice! Les carrières ne permettent pas de répondre au besoin de reconnaissance de l'expérience acquise et des responsabilités. Au dernier échelon du deuxième grade le traitement indiciaire atteint 3625,52€ brut. Cela représente 2,24 fois le traitement indiciaire. L'amplitude de la carrière est assez marquée, mais avec un point de départ très bas!

Les primes représentent aujourd'hui plus de 30% de notre rémunération. Elles accompagnent une baisse continue et très importante du pouvoir d'achat de notre rémunération indiciaire et le déclassement de nos carrières avec un impact important à venir sur nos retraites.

L'introduction de la PFR, que nous combattons au même titre que le gel du point d'indice, et la non revalorisation des statuts et de la grille indiciaire et la précarité accentuerait encore la variabilité, l'individualisation et la précarité des rémunérations ⁽⁹⁾.

(8) Il est vrai qu'il va gagner 2384€ brut toutes primes comprises (IS et rendement, exemple IGN, mais les valeurs sont comparables pour tous les corps concernés). Soit 1,75 fois le SMIC brut. En 1983 le rapport entre salaire indiciaire et SMIC était de 1,75 et il s'y ajoutait les primes...

(9) Généralisation de la cotation des postes conjuguée à un avancement de grade lié à la cote des postes successifs occupés, comme cela se fait de plus en plus en pratique, ou à un détachement préalable sur un emploi fonctionnel (c'est le GRAF).



**Nous
proposons que le
débat
s'engage avec
tous
les ingénieurs,
pour arriver à une
action unitaire
d'ampleur qui
rassemble les
ingénieurs des
corps concernés
par la fusion...**



Elle aggrave les conditions de travail (concurrence entre agents et services, précarité, individualisme, censure de l'expression professionnelle et conformisme). Elle favorise au fond la démotivation et accompagne le déclassement des carrières et la dégradation du pouvoir d'achat.

Des revendications urgentes

1) Maintenir les métiers d'ingénieurs, leur cohérence avec les missions de service public, et donc préserver et développer les spécialités et les écoles d'ingénieurs, qui font leur sens. Ces dernières doivent être confortées, les recrutements augmentés. Recruter les ingénieurs sur titre lorsque des compétences très spécifiques ne peuvent être trouvées via les écoles. Offrir des possibilités de promotion aux techniciens et valoriser leur expérience. Travailler aux évolutions nécessaires, promotion sociale et mixité des élèves, diversification des parcours, pour répondre aux enjeux s'appuyant sur une base solide de sciences de l'ingénieur et de connaissances sociales et économiques, pour tous, et mettre en œuvre le débat pour prendre en compte le point de vue des élus, des usagers, des ingénieurs et de leurs organisations syndicales, en se dégageant nettement du dogme de la réduction des moyens et des effectifs, de la non-concurrence avec le privé, et du point de vue de court-terme.

2) La qualification des ingénieurs doit être reconnue, leur déroulement de carrière et leur droit à la retraite défendus et reconquis. La CGT propose des repères : Sur la base d'un SMIC revendiqué à 1700€ et sur le principe du doublement de la rémunération pour une carrière dans le même niveau de qualification (le même corps) :

- reconnaître les diplômés d'ingénieur (bac+5) à 3 400€ brut en début de carrière (soit +1000€ environ, toutes primes comprises en brut) et 6 800€ en fin de carrière (dernier échelon de divisionnaire, soit +900€).

- Prendre en compte l'ensemble de la rémunération pour la retraite.

- Que tous les ingénieurs puissent atteindre le dernier niveau

de grade, ou, selon la qualification acquise en cours de carrière. avoir accès aux corps supérieurs, La revendication sur la grille indiciaire doit être réaffirmée et les revendications d'un troisième grade et de revalorisation des primes ne doit pas selon nous y mettre un frein.

3) Temps et charge de travail : l'allongement sans limite du temps de travail symbolisé par le système du forfait-jour, la charge de travail définie sans rapport avec la réglementation du temps de travail, des organisations du travail qui valorisent la capacité à supporter charge de travail et stress : c'est inefficace, voire dangereux pour les collègues et pour la qualité du travail, met en cause le respect du temps pour la vie privée et tend à aggraver toutes les discriminations, et notamment entre hommes et femmes. Nous demandons le décompte pour tous du temps de travail, base du respect des garanties minimales, le paiement d'heures supplémentaires quand cette durée est dépassée, rendant ainsi le forfait jour sans objet. Les CHSCT doivent se saisir de la question du temps et de la charge de travail des ingénieurs et cadres.

4) Évaluation, PFR : La PFR doit être abandonnée. La PFR et l'entretien d'évaluation aggrave les tares du système de primes et d'évaluation. La part des primes dans la rémunération doit diminuer en revalorisant le salaire indiciaire, dans un jeu à somme nettement positive.

5) Les ingénieurs doivent pouvoir faire du bon travail, et pouvoir se tourner vers les usagers, les élus, les personnels, pour mettre en œuvre des politiques publiques répondant aux besoins. Les ingénieurs, qu'ils exercent des fonctions scientifiques et techniques, et ou d'encadrement doivent disposer des moyens d'exprimer leur point de vue, leur avis professionnel voire d'exprimer leur désaccord avec des décisions (ou à des absences de décisions) éventuellement lourdes de conséquences. Les connaissances et les avis techniques doivent être respectés. Il faut redonner un sens au statut et aux garanties d'indépendance et de citoyenneté par rapport aux intérêts particuliers

6) L'arrêt des suppressions d'emplois, et l'abandon de la RGPP



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Intervention de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement à l'Assemblée Générale de la MGET le 23 juin 2011 à Strasbourg

Monsieur le Président Général,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs et Délégués,
Chers camarades,

Jean Marie Rech, Secrétaire Général de la Fédération CGT souhaitait vivement être présent à votre AG de Strasbourg. Malheureusement les aléas du calendrier l'ont amené à devoir participer à l'initiative confédérale sur les Services Publics qui se tient en ce moment à Montreuil. Aussi m'a-t-il chargé de le remplacer.

*

Notre fédération constate que toutes les composantes de notre protection sociale obligatoire sont attaquées comme jamais. Bien sur, dès l'origine de la création de la Sécurité Sociale, le patronat (hier le CNPF, aujourd'hui le MEDEF) n'a eu de cesse de vouloir détruire cet acquis social inégalable, contenu dans le programme du Conseil National de la Résistance. Mais aujourd'hui avec les injonctions de la Commission Européenne à accentuer les coupes dans les dépenses publiques, dont la Sécurité Sociale, gouvernement et patronat veulent passer à la vitesse démultipliée.

Vous analysez, dans votre rapport des activités, le contenu du document confidentiel du MEDEF « Confortons notre système d'assurance maladie » du 2 novembre 2010. Ce rapport, contrairement à son titre, exige que soient portés les coups fatals contre l'Assurance Maladie et privilégie la mise en œuvre accélérée des conclusions du rapport Chadelat.

Le procédé consiste à transférer les prestations du régime obligatoire aux régimes complémentaires, quitte à les rendre obligatoires, et à ne laisser au régime obligatoire de base que le strict minimum, le filet de sécurité comme ils l'appellent !

C'est en résumé la privatisation de l'Assurance Maladie par transferts successifs. Nous en avons encore eu un avant goût avec les dernières hausses de ticket modérateur et notamment celui sur les médicaments à vignettes bleues.

La MGET se positionne sans ambiguïté pour la défense de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Maladie et non en concurrence avec celle-ci. La couverture prévoyance que vous avez construite s'inscrit en prolongement du statut général des fonctionnaires et non en concurrence.

Vos positionnements en la matière sont à nos yeux fondamentaux dans la période actuelle, y compris dans le cadre d'Istya, car la nécessité de grandes mobilisations se profile. L'unité de vues entre nos deux organisations ne peut que favoriser le rassemblement le plus large des forces attachées à la défense des acquis de 1945 que sont, notamment, la Sécurité Sociale ou le statut général des fonctionnaires.

*

Nous souhaitons, à l'occasion de votre Assemblée Générale, vous donner notre analyse sur le contenu réel des intentions du gouvernement quant à la dépendance, ou comme on l'appelle désormais, la perte d'autonomie.

Le gouvernement Sarkozy a commencé à intervenir en 2010 sur la nécessité de réfléchir à la couverture de ce risque. C'est ainsi qu'en novembre 2010, en plein conflit contre la réforme des retraites que le Président de la République annonçait une réforme à venir du financement de la dépendance. Il déclarait notamment « Est-il raisonnable de ne pas s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les mutuelles, les compagnies d'assurance et les organismes de prévoyance ? ».

Quant à François Fillon, il annonçait le 14 juin dernier que l'assurance dépendance resterait complémentaire et facultative, signifiant ainsi qu'elle devait relever du secteur privé.

Notre fédération estime que la perte d'autonomie doit relever de l'Assurance Maladie et non d'organismes privés. Et ceci pour deux raisons fondamentales.

La première raison est que la perte d'autonomie est toujours la conséquence d'une ou de plusieurs maladies. Alors pourquoi la prise en charge de la perte d'autonomie ne devrait-elle pas relever de l'Assurance Maladie ?

La deuxième raison est qu'avec une couverture privée, le gouvernement, pour réduire les déficits publics, pourrait sortir de l'Assurance Maladie tout ou partie des dépenses couvertes à ce jour dans le cadre des Affections de Longue Durée et les transférer à ce risque perte d'autonomie.

La Mutualité ne parle pas d'une seule voix sur ce dossier très important : certains espèrent voir s'ouvrir un nouveau marché, quand bien même il se ferait au détriment de la Sécurité Sociale. N'avons-nous pas à poursuivre et approfondir la discussion entre nos organisations ? Et pourquoi ne pas nous adresser à nos adhérents respectifs pour leur faire connaître notre opposition à cette opération de privatisation massive de l'Assurance Maladie ?

*

En dernier lieu, je voudrais aborder la question du référencement dans la Fonction Publique d'Etat. Bien que le renouvellement des référencements n'ait lieu que dans quelques années, il ne nous semble pas prématuré de commencer à établir un premier bilan d'étape et à tracer quelques perspectives.

En premier lieu, pouvons nous nous satisfaire d'un décret qui ignore les besoins de couverture prévoyance des agents retraités, d'un décret qui fait l'impasse sur le volet action sociale pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, sans doute pour faire la part belle aux compagnies d'assurance ?

En second lieu, acceptons nous que chaque ministère ait eu carte blanche pour définir son plafond d'intervention financière, tirant ainsi par le bas la participation de l'Etat jusqu'à ne laisser essentiellement que les contraintes aux mutuelles dans certains ministères ? Ou bien en participant à un niveau sans commune mesure avec ce qui était attribué avant l'abrogation de l'arrêté Chazelles ?

Nous vous proposons donc de nous rencontrer dans les mois à venir afin de commencer à échanger nos appréciations et d'élaborer ce qui nous semble souhaitable.

*

Je conclurai cette intervention en vous remerciant pour votre invitation à nous exprimer à votre Assemblée Générale, en vous souhaitant une bonne fin de vos travaux et en vous adressant le salut fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.

Merci de votre attention.

Eric BERNARD
Membre du Bureau fédéral



COMMUNIQUÉ

RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le 14 janvier 2011, la CGT a déposé un recours au Conseil d'Etat accompagné d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) contre le décret du 12 novembre 2010 relatif à la réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi du 3 août 2009 dite de mobilité.

La QPC a été transmise par le Conseil d'Etat au Conseil constitutionnel qui, par une décision en date du 17 juin, a déclaré l'article 7 de la loi du 3 août 2009 conforme à la Constitution.

Le Conseil Constitutionnel renvoie au juge du décret l'appréciation de la légalité du décret du 12 novembre 2010 et c'est donc le Conseil d'Etat qui va avoir à se prononcer sur le recours.

L'UGFF-CGT prend acte de cette décision et réaffirme sa détermination à faire obstacle, par la voie juridique et syndicale, aux dispositions du décret sur « la réorientation professionnelle » qui ouvre la possibilité de licencier, de façon discrétionnaire, un fonctionnaire d'Etat pour motif économique.

Montreuil, le 17 juin 2011



COMMUNIQUÉ

Décret de création d'un 8^{ème} échelon « dit spécial » pour la catégorie C

« Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont voté CONTRE un décret discriminatoire »

Après avoir démontré que le projet de décret ne correspondait pas aux attentes de la majorité des agents de catégorie C, les fédérations, à l'unanimité, ont voté « contre » ce décret qui prévoit la création d'un 8^{ème} échelon « spécial » pour les agents des corps de catégorie C, classés à l'échelle 6, qui n'en bénéficient pas.

Le décret est discriminatoire car il continue à ne pas reconnaître la technicité accrue de l'ensemble des agents de cette catégorie !

Il est discriminatoire car son accès sera contingenté et très limité. Ainsi, de nombreux agents, arrivés au 7^{ème} échelon, n'obtiendront jamais ce 8^{ème} échelon !

Il est discriminatoire car il renforce, encore, les inégalités Femmes / Hommes dans la mesure notamment où une large majorité d'agents « C Administratifs » sont des femmes !

Il est source d'injustice puisque la « promotion » à ce 8^{ème} échelon se fera par tableau d'avancement sur des critères où la subjectivité risque fort de l'emporter.

Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat dénoncent cette politique de mépris envers les agents de catégorie C de la Fonction publique. Elles exigent du Ministre la mise en place d'un 8^{ème} échelon qui soit à accès linéaire. Il démontrerait ainsi tout l'intérêt qu'il porte à cette catégorie d'agents.

De plus, Les organisations syndicales revendiquent des mesures assurant de meilleurs déroulements de carrière pour l'ensemble des personnels dans le cadre d'une refonte globale de la grille indiciaire.

Paris, le 24 juin 2011